

ARRIVÉE LE

15 NOV. 2019

S.U.A.A.J. / A.D.S.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest

Nos réf. : N° 2019/2716

Vos réf. : Votre courrier du 31/10/2019

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 14

Bouguenais, le 15 NOV. 2019

Le chef du département SNIA Ouest

à

DDT de la Sarthe
Mme. Marie Christine OZAN


Objet : PC 07201319Z0010 : Centrale photovoltaïque au sol – Aubigné Racan

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire ci-dessus référencée, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis lieu-dit « Le Gravier » sur la commune de Aubigné Racan. (72).

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Le chef du département SNIA Ouest

Nicolas FAVREL